

**OBJET:** Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant

Considérant que, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, et jusqu'au vote du budget primitif de l'année en cours, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à ces engagements, liquidations et mandatements,

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement définies comme suit :

Affectation par chapitre budgétaire	Crédits ouverts au budget 2023 (hors AP et RAR)	Plafond autorisé (25%)	Crédits ouverts au titre des AP pour 2024 (rappel)	Total
040: Opérations de transferts entre section	364 300 €	91 075 €	0 €	91 075 €
041: Opérations patrimoniales	1 000 000 €	250 000 €	0 €	250 000 €
20: Immobilisations incorporelles	606 105 €	151 526 €	1 075 000 €	1 226 526 €
204: Subventions d'équipement versées	464 148 €	116 037 €	0 €	116 037 €
21: Immobilisations corporelles	4 834 551 €	1 208 637 €	1 737 234 €	2 945 871 €
23: Immobilisations en cours	502 823 €	125 705 €	1 550 000 €	1 675 705 €
26: Participations et créances associées	75 000 €	18 750 €	0 €	18 750 €
27: Autres immobilisations financières	10 000 €	2 500 €	0 €	2 500 €
<b>Total</b>	<b>7 856 927 €</b>	<b>1 964 230 €</b>	<b>4 362 234 €</b>	<b>6 326 464 €</b>

Les crédits ainsi déterminés feront l'objet d'une inscription définitive au budget primitif 2024 lors de son adoption.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

**La délibération n°2023-181 est adoptée.**



Le registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire,

Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>28</b>
<b>Convocations :</b>	<b>1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2023</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Adeline DIANISSY	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.